

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Procès verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 6 mars 2023

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès verbal
- Subvention à l'association la Belle Vie
- Subvention à l'association Passe Muraille
- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
- Procédure d'enregistrement : location d'un meublé de tourisme
- Achat électroménagers camping
- Questions diverses : Facture surplus piscine, ...etc

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 28 février 2023

Membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Nombre de votants : 10

***Etaient présents :** M Jean-Pierre BATTAGLIA, Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL*

Procurations :

***Excusés :** Mme Nathalie AUFRAND*

***Secrétaire de séance :** M Jean-Luc PIOLET*

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Le procès verbal du Conseil Municipal du 30 janvier est approuvé à l'unanimité.

2. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BELLE VIE :

Le Maire explique qu'il a reçu les organisateurs du Festival de l'Ecologie de l'association la Belle Vie qui ont présenté leur bilan et leur projet. L'édition 2022 a été un succès. L'édition 2023 est prévue sur 2 jours et l'association a sollicité une subvention de 750€. L'octroi de cette dernière leur permet d'obtenir d'autres subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 750€ à l'association la Belle Vie.

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION PASSE MURAILLE :

Le Maire fait part de la demande de l'association Passe Muraille pour leur festival Cabrioles
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de d'attribuer une subvention de 800 euros, 2 mobil-homes leur seront prêtés lors de ce festival et un courrier sera envoyé aux gérants et à l'association dans ce sens.

4. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Monsieur Jean Luc PIOLET ajoute qu'il s'agit des logements vacants depuis plus de 2 ans vides de meubles et de personnes. La majorité des communes de la CAPCA vont délibérer.

En effet c'est une manière pour les propriétaires de ne pas payer d'impôt foncier sur ses logements. Cette démarche ne sera effective et applicable qu'à compter de 2025.

Pour information l'Etat a augmenté cette année les bases locatives des logements de 7,5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

5. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT : LOCATION DE MEUBLES DE TOURISME :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une démarche afin que les propriétaires de meublés de tourisme puissent s'inscrire sur une plateforme en ligne afin d'obtenir un numéro d'enregistrement obligatoires sur les sites de locations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de signer cette convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la mise à disposition gratuite du service Déclaloc : plateforme en ligne permettant la déclaration des meublés de tourisme.

6. ACHAT ELECTROMENAGERS POUR LE LOCAL D'ACCUEIL DU CAMPING:

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'équiper la cuisine snack du camping. Un devis a été demandé à l'entreprise REYNET à Privas comprenant 3 frigos bas, 1 lave verres, 1 piano cuisine gaz avec un four et une hotte d'aspiration avec la pose pour un total d'environ 11 000 euros HT.

Les gérants ont été associés à l'implantation de cette cuisine.

Discussion entre les membres du Conseil Municipal sur l'opportunité de trouver cet équipement d'occasion mais au vu du temps limité pour s'en occuper cela est impossible.

Pour information et par rapport aux nouveaux appareils qui seront mis en place, il est nécessaire d'installer une alarme anti-effraction.

Au niveau de l'aménagement du camping, 5 mobil home sont à poser, à caler et à raccorder à l'assainissement ainsi que l'installation des terrasses de chacun des mobil home. Il faut que quelqu'un se charge de trouver du mobilier d'occasion (tables, chaises..) pour le camping.

L'inauguration du camping est prévue le 29 avril à 11 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc, d'autoriser, le Maire, à procéder à l'achat d'électroménagers nécessaire à l'utilisation du snack du camping.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- a) Facture surplus piscine : la maçonnerie a été faite par l'entreprise Dejours pour un montant de 6000 euros : nécessaire à la pose de l'abri piscine pour la pose des rails. Sachant qu'au préalable l'employé municipal a d'abord enlevé tous les pavés autobloquants.
- b) Lettre Municipale : distribution prévue autour du 15 avril avec l'invitation pour l'inauguration de la 1^{ère} tranche du camping
- c) Délégation école et jeunesse : Eve LOMENECH et Jean Pierre BATTAGLIA seront tous les 2 référents pour l'école.
- d) Information diverse : une réunion sur projet jeunes aura lieu le 18 mars à la salle polyvalente afin de prévoir une programmation d'activités sur le local jeune situé au camping.
- e) Problématique du déficit d'eau de l'été dernier évoqué par François VEDEL : Le syndicat de l'eau y travaille avec un dédoublement de la conduite d'eau entre le réservoir de Boffres et celui de Vernoux (à Montfaucher) : environ 4 km de conduite d'eau pour un montant de plus d'un million d'euros avec une mise en service en juin 2023. Le maire informe que l'alimentation en eau de source représentait 60% soit 27m3 et que celle ci à fortement baissé à 4m3 cette année en février. François VEDEL demande l'état des fuites sur le réseau d'eau potable. Gilles LEBRE fera le nécessaire pour le récupérer auprès du Syndicat, sachant que le réseau est plutôt correct par rapport à d'autres.
- f) Information diverse : Le Maire fait lecture du courrier de la mairie de Saint Maurice en Chalencon qui suite à la décision du conseil municipal du 27 février à décider d'arrêter la subvention de 200€ pour l'arbre de Noël à partir de 2024 et d'augmenter la subvention pour le festival Cabrioles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00